



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 Mars 2025
* * * * ***

Date de la convocation : 06/03/2025
Date d'affichage : 06/03/2025

Nombres de Conseillers
- En exercice : 13
- présents : 10
- votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de CIRON Joël, Maire

Etaient présents : M. CIRON Joël, Maire, Mmes : AHIER Brigitte, BLOT Marianne, CHOPLIN Annie, MARY Annie, PASTEAU Isabelle, SARRY Céline, MM : GANDON Jérôme, PHILIPPOT Sébastien, TIMMERMAN Michel

Excusés ayant donné procuration : Mme LEWIK Clémence à M. TIMMERMAN Michel, M. ROULLEAU Vincent à M. CIRON Joël
Excusé : M. GUEHO Nicolas
Secrétaire de séance : Mme SARRY Céline

Approbation du procès-verbal du conseil précédent

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, puis signé par Monsieur le Maire et la secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation et signature du procès-verbal de la réunion du 25 février 2025.
- Présentation et approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 du budget du Lotissement du Champ de la Grange.
- Affectation du résultat 2024 du budget du Lotissement du Champ de la Grange.
- Présentation et approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 du budget de la Commune.
- Affectation du résultat 2024 du budget de la Commune.
- Participation de la commune à la destruction des nids et au piégeage des frelons asiatiques.

**Présentation et approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 du budget
du Lotissement du Champ de la Grange
2025-16**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le compte financier unique 2024 du Lotissement du Champ de la Grange comme suit :

Libellé	Prévisions 2024	Réalisations 2024
Dépenses de fonctionnement	557 890,54 €	124 563,85 €
Recettes de fonctionnement	557 890,54 €	137 253,08 €
Dépenses d'investissement	340 202,08 €	115 703,08 €
Recettes d'investissement	340 202,08 €	123 669,08 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

Intervention : aucune.

**Affectation du résultat 2024 du budget du Lotissement du Champ de la Grange
2025-17**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joël CIRON,
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
Constatant que le compte financier unique présente un résultat d'exécution de :

Résultat d'exécution de la section de fonctionnement	
A - EXCEDENT (+) au titre de l'exercice arrêté :	12 689,23 €
B - EXCEDENT (+) au titre de l'exercice précédent :	341 357,54 €
C = A + B soit un résultat à affecter :	354 046,77 €

Besoin de financement de la section d'investissement	
D - EXCEDENT (+) Solde d'exécution de la section d'investissement :	7 966,00 €
E - Report exercice précédent	- 123 669,08 €
F = D + E Besoin de financement de la section	- 115 703,08 €

Affectation du résultat	
Affectation à l'excédent de fonctionnement	354 046,77 €
Besoin de financement d'investissement	- 115 703,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'affectation de résultat ci-dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

Intervention : aucune.

Arrivée de Michel TIMMERMAN à 20h38

Présentation et approbation du Compte-Financier Unique (CFU) de l'année 2024 du budget de la commune
2025-18

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le compte financier unique 2024 de la Commune comme suit :

Libellé	Prévisions 2024	Réalisations 2024
Dépenses de fonctionnement	1 265 880,87 €	580 234,18 €
Recettes de fonctionnement	1 265 880,87 €	783 899,19 €
Dépenses d'investissement	838 372,32 €	367 955,54 €
Recettes d'investissement	838 372,32 €	165 631,57 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

Intervention : aucune.

Affectation du résultat 2024 du budget de la commune
2025-19

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joël CIRON,
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
Constatant que le compte financier unique présente un résultat d'exécution de :

Résultat d'exécution de la section de fonctionnement	
A - EXCEDENT (+) au titre de l'exercice arrêté :	203 665,01 € €
B - EXCEDENT (+) au titre de l'exercice précédent :	431 635,87 €
C = A + B soit un résultat à affecter :	635 300,88 €

Besoin de financement de la section d'investissement	
D - DEFICIT (-) Solde d'exécution de la section d'investissement :	- 202 323,97 €
E - Report exercice précédent	14 115,45 €
F - Solde des restes à réaliser dépenses	-- 88 330,00 €
F - Solde des restes à réaliser recettes	120 573,00 €
G = D + E + F Besoin de financement de la section	155 965,52 €

Affectation du résultat	
Affectation au déficit d'investissement	188 208,52 €
Affectation au compte 1068	155 965,52 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement	479 335,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'affectation de résultat ci-dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Intervention : aucune.

**Participation de la commune à la destruction des nids et au piégeage des frelons
asiatiques
2025-20**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par les délibérations 2018-109 et 2021-53, le

conseil municipal a acté une prise en charge de la commune à hauteur de 30% avec un plafond de 50€ aux frais de destructions de nids de frelons asiatiques chez les particuliers.

Monsieur le Maire propose de compléter cette participation avec une mesure préventive, par l'achat de pièges à frelons asiatiques. Une documentation du GDSA 72 a été envoyée à la mairie par le biais de Michel TIMMERMAN. Plusieurs pièges sont présentés : VelutinaTrap de Beevital, VespaCatch de Vétopharma, piège à grille sous forme de boîte (en bois ou en plastique).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'acheter 100 grilles pour pièges à frelons asiatiques, à fixer sur des bidons de 5L,

Décide de donner une grille par foyer de la commune, sur présentation d'un justificatif de domicile, et ce jusqu'à épuisement des stocks,

Maintient la participation aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques chez les habitants de la commune à hauteur de 30 % de la facture avec un plafond de 50 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Interventions :

- Sébastien PHILIPPOT pour dire qu'il s'agit d'une question de salubrité publique.
- Michel TIMMERMAN pour suggérer que la commune installe quelques pièges dans l'espace public

Questions diverses

- Lecture d'un courrier de Monsieur Raymond BELLENCONTRE, Président du Comice de Tuffé, en date du 15 février 2025 : la commune de La Bosse accueille un comice les 26 et 27 juillet 2025. L'association du "Comice de Tuffé" aimerait que chaque commune de l'ancien canton soit représentée par le biais d'une charrette, d'une brouette ou autre engin décoré. La commune de Duneau va préparer une charrette pour cela.

- Point sur les travaux :

* Aménagement rue du Luart : la commission travaux s'est réunie avec le Maître d'œuvre, Soderef, vendredi 28 février 2025. Une réflexion a été menée sur le côté du stationnement à prévoir.

* Les travaux de finition de voirie dans le Lotissement du Champ de la Grange sont en cours. Une réunion de chantier est programmée chaque lundi à 11h00. Le travail et la qualité de l'entreprise et de l'équipe sur place sont appréciés. Le sens de circulation unique ne pose pas de soucis.

* Voirie 2023 (route du Jarrié, VC2 et chemin des caves) : les travaux seront réalisés par la société Pigeon TP mi-avril.

* Cimetière : le relevage de 17 concessions prévu dans le cadre d'une procédure de reprise par la commune est terminé (concessions échues abandonnées).

- La commission « Finances » se réunira le 25 mars 2025 pour étudier les demandes de subventions.

- Le projet de micro-crèche a été enlevé du CRTE car le calendrier ne permettait pas de déposer une demande de subvention régionale complète dans les temps (notification de marchés ou devis signés pour octobre).

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 1er avril 2025.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h40.

Le Maire,
Joël CIRON

La secrétaire de séance,
Céline SARRY



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.